



Chargé(e) de communication



OBSERVATOIRE des MÉTIERS

Code ROME : M1203 Comptabilité

de l'alimentation en détail



Le chargé(e) de communication conçoit et met en œuvre des actions de communication auprès de différents publics (clients, fournisseurs, salariés en interne), en fonction des budgets alloués et de la stratégie de communication de l'entreprise. Il/elle représente l'image de l'entreprise lors d'événements et de manifestations. Il/elle assure la présence de l'entreprise sur les différents canaux de communication.

En quoi consiste ce métier ?

Au quotidien, le/la chargé(e) de communication :

- Rédige des contenus, messages et argumentaires
- Organise des événements externes, internes et digitaux
- Met à jour le site internet
- Anime les réseaux sociaux
- Développe la marque employeur
- Évalue les actions de communication mises en œuvre
- Réalise une veille sur les évolutions techniques et technologiques en lien avec les moyens et canaux de communication

Quelle formation pour accéder à ce métier ?

Ce métier est accessible avec une certification de niveau 6 (licence) ou 7 (Master, école spécialisée, école de commerce, IEP, ...) dans le domaine de la communication ou des relations publiques.

Ce métier est pour toi, si...

Tu es
RIGOUREUX(EUSE)

Tu es à l'affût des
**TENDANCES ET
INNOVATIONS**



Tu as de bonnes
capacités **d'ANALYSE
ET DE SYNTHÈSE DE
L'INFORMATION**